

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE DE CILAOS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 AVRIL 2025**

**Délibération N.1 – Approbation du
Procès verbal du Conseil
d'Administration du CCAS du lundi 17
février 2025**

Nombre de membres en exercice : 09

Nombre de membres présents : 05

Nombre d'absents : 04

Dont nombre d'absents représentés par procuration : 01

Le Conseil d'Administration du CCAS de CILAOS s'est réuni en séance le jeudi 10 avril 2025 sous la Présidence de Monsieur Laurent BOYER, Vice Président du CCAS, sur la convocation adressée en date du 19 mars 2025.

Etaient présents:

Monsieur Patrick DRULA – membre élu

Monsieur Laurent BOYER – membre élu

Madame Renée Claude GONTHIER – membre nommé

Madame Marie- Noéline Gilberte DUBARD – membre nommée

Monsieur Jean Claude POUDROUX - membre nommé

Etaient absents excusés :

Monsieur Jacques TECHER - Maire / Président
Procuration donnée à Monsieur Laurent BOYER

Madame Marie Joëlle CARRON _ membre nommée

Etaient absentes :

Madame Elizabeth ROCHEFEUILLE – membre élue

Madame Alexandra PAYET – membre élue

La Présidence de séance est assurée par :
Monsieur Laurent BOYER, Vice Président du CCAS.
Le secrétariat de séance est assuré par :
Madame Claudine TURPIN – Responsable CCAS

**Le Président ouvre la séance, et
constate que le quorum est atteint. Ainsi il décide d'ouvrir la
séance et invite les membres du Conseil d'Administration à
bien vouloir en délibérer.**

Que la convocation du Conseil
d'Administration a été faite
le 19 mars 2025 et que le nombre
des membres en exercice est
de 09 sur 09.

NOTA – Le Président certifie que
le compte rendu de cette délibération
a été notifié aux CCAS

**AFFAIRE N.1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS DU LUNDI 17 FEVRIER 2025**

Le Président soumet aux membres du Conseil pour lecture et approbation le procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu le lundi 17 février 2025

Délibéré :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Procès-verbal du Conseil d'Administration du lundi 17 février 2025

La délibération se décline ainsi :

1^{ère} délibération : Approbation du Procès verbal du Conseil d'Administration du CCAS du lundi 17 février 2025	contre	abstention	pour	observations
	00	04	06	Dont 1 procuration

Cette affaire est adoptée à l'unanimité.



CILAOS, le 11 avril 2025



**Pour extrait certifié conforme
Le Président du CCAS
Monsieur Jacques TECHER**

Pour le Président et par délégation,

**Le Vice Président du CCAS
Monsieur Laurent BOYER**